



secrétariat :
2310 Ste-Catherine Est
Montréal (Québec), H2K 2J4
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

Montréal, mercredi le 8 mars 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
- pour diffusion immédiate-

28 JOURS D'ATTENTE C'EST DÉJÀ TROP

Les groupes de chômeuses et de chômeurs du Québec, réunis au sein du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE), dénoncent les délais d'attente quant au traitement des demandes d'assurance-chômage et exigent du Ministère des Ressources Humaines et du Développement Social et de sa Ministre, Diane Finley, d'agir rapidement dans ce dossier. Depuis la mise sur pied de Service Canada, qui a remplacé Ressources Humaines et Développement des Compétences du Canada (RHDC) à l'automne dernier, on note un accroissement des délais d'attente quant au traitement des demandes.

Selon les directives internes du Ministère, les demandes doivent être traitées dans un délai de 28 jours, ce qui inclut rendre une décision et de payer le prestataire. En ce qui concerne 2005, les informations obtenues par le MASSE font état qu'un sans-emploi sur cinq doit attendre au-delà de ce délai. Pour Benoit Marsan du Mouvement Action-Chômage de Montréal : « 28 jours sans-emploi et sans revenu peut-être déjà assez difficile, faire attendre les chômeuses et les chômeurs d'avantage, c'est inacceptable. Il y a les comptes à payer et il faut se nourrir. La vie ne s'arrête pas le temps que la Commission rende une décision ».

Les délais ont aussi augmentés pour les demandes de révision. Selon Denis Poudrier du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie : « Il faut environ 5 semaines en Estrie pour régler ce genre de dossier ».

À la mi-janvier 2006, 120 000 dossiers étaient en attente de traitement au Québec. Normalement à cette date, c'est entre 85 000 et 80 000 dossiers qui sont en train d'être étudiés.

Il apparaît donc évident pour les groupes membres du MASSE que Service Canada est loin d'être à point (selon certains fonctionnaires, il ne le sera pas avant deux ou trois ans) et qu'il y a un manque évident de personnel pour traiter les demandes dans les délais prescrits par le Ministère.

Une autre explication de ce phénomène tient aussi à la responsabilité du patronat. En effet, selon la loi, les employeurs sont tenus de fournir à leurs employés le relevé d'emploi dans les 5 jours ouvrables suivant la mise à pied (document essentiel pour déposer une demande d'assurance-chômage). Beaucoup de patrons ne se conforment pas à cette disposition de la loi et la



secrétariat :
2310 Ste-Catherine Est
Montréal (Québec), H2K 2J4
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

Commission refuse de forcer les employeurs à s'y soumettre. Le tout augmentant considérablement le délai de traitement dans plusieurs dossiers.

Pour Jean-Simon Houle, porte-parole du MASSE : « La Ministre Finley doit embaucher du personnel supplémentaire pour Service Canada et forcer le patronat à respecter la loi afin que l'ensemble des demandes soient traitées à l'intérieur des 28 jours ».

-30-

Source :

Benoît Marsan, MAC de Montréal : 514-271-4800

Porte-parole :

Jean-Simon Houle, MASSE : 514-524-2226

Benoît Marsan, MAC de Montréal : 514-271-4800

Denis Poudrier, MCCE : 819-566-2392

CC :

Mme Diane Finley, Ministre des Ressources Humaines et du Développement Social du Canada

Mme Nicole Barbeau, sous-ministre adjointe Québec DRHC

Mme Patricia Blackstaffe, Commissaire (travailleuses et travailleurs) DRHC

M. Yvon Godin, Député NDP

M. Yves Lessard, Député BQ